



Convention de prêt de gobelets réutilisables

Afin de réduire les quantités de déchets produits lors des événements festifs le syndicat des déchets du Centre Yonne et ses collectivités adhérentes vous proposent d'utiliser des gobelets réutilisables et lavables au lieu des gobelets jetables habituellement employés.

Il a été convenu que le Syndicat des Déchets du Centre Yonne, siégeant au 6 quai de l'hôpital à Joigny, met gobelets réutilisables à disposition de

à l'occasion de

Responsable :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Lors de l'évènement pendant lequel les gobelets seront utilisés, des affiches sur la réduction des déchets et le système de gobelets réutilisables devront être mises en place pour sensibiliser le public aux enjeux de la réduction des déchets. Ces affiches sont fournies gratuitement avec les gobelets lors de leur retrait par l'emprunteur.



Retrait des gobelets

Les gobelets sont retirés directement auprès du Syndicat des déchets du Centre Yonne ou de la collectivité concernée (.....) , propres, secs et conditionnés, le/...../ 201...

Quantités retirées : lot de gobelets conditionnés dans..... caisses.

Dépôt d'un chèque de caution de€ (1€/gobelet emprunté) à l'ordre du Trésor public.

Remarque :les établissements publics ne disposent pas de chèques et sont donc dispensés de caution.

Le chèque de caution initial sera rendu à l'emprunteur une fois les gobelets rendus propres et secs et une fois le paiement effectué pour les gobelets manquants.

Les gobelets seront restitués au plus tard le/...../201... , propres, secs et dans leur conditionnement d'origine, au syndicat des déchets du Centre Yonne ou à la collectivité concernée.

Fait en exemplaires à....., le.....

Le prêteur

L'emprunteur.....

Retour des gobelets

Les gobelets restitués le/...../201... , propres, secs et dans leur conditionnement d'origine, au syndicat des déchets du Centre Yonne ou à la collectivité concernée.

Quantités retournées : lot degobelets conditionnés dans caisses.

Nombre de gobelets manquants:

Paiement de € (1€ par gobelet manquant) par chèque à l'ordre du trésor public. Dans le cas d'un établissement public : une facture (convention) sera transmise pour un paiement par virement.

Chèque de caution initial rendu à l'emprunteur : oui Non (préciser la raison) :

Toute dégradation constatée ou non restitution selon les modalités définies ci-dessus, sera facturée au contractant sur la base de 1€ par unité.

Le transport est sous l'entière responsabilité de l'emprunteur. Il prend à sa charge le gardiennage et la conservation des verres jusqu'à leur restitution.

Le Syndicat ou la collectivité concernée, vérifie visuellement l'état de propreté des verres avant leur prêt mais ni le syndicat, ni ses collectivités ne pourront être tenus responsables en cas de problème lié à l'utilisation des gobelets.

Fait en exemplaires à....., le.....

Le prêteur

L'emprunteur.....



Conseils relatifs à l'utilisation des gobelets

Caractéristiques

Les gobelets sont en polypropylène. Ils sont à l'effigie de la mascotte du Centre Yonne pour la réduction des déchets.



Consigne

Pour les manifestations importantes et en particulier lorsqu'elles ont lieu dans des lieux ouverts, il est conseillé de mettre en place un système de consigne où le consommateur paye 1€ de location pour chaque gobelet, en plus du prix de la première boisson. Pour ses prochaines consommations, le participant pourra se faire resservir dans son gobelet ou l'échanger contre un gobelet plein déjà préparé par les serveurs. Le montant de 1€ correspond au prix d'achat du gobelet, prix qui sera d'ailleurs facturé à l'organisme emprunteur en cas de non restitution de gobelets. Ce système de consigne permet généralement d'augmenter le taux de retour des gobelets.

Lavage



Les gobelets peuvent être lavés à la main ou en lave-vaisselle. Pour que le lavage soit plus facile il est conseillé de rincer les gobelets juste après les avoir utilisés.

Séchage

Il est impératif de bien sécher les gobelets avant de les ranger dans les caisses. Il est possible de laisser les gobelets sécher à l'air libre en les positionnant en pyramide (photo ci -contre).



Rangement

Les gobelets doivent être rangés dans les caisses fournies à cet effet.